

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Les référentiels d'activités et de compétences du métier de pédicurie-podologue diplômé d'État ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

Compétences

1. *Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie podologie.*
2. *Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie (1).*
3. *Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie.*
4. *Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique.*
5. *Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention.*
6. *Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle.*
7. *rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.*
8. *Gérer une structure et ses ressources.*
9. *Coopérer avec d'autres professionnels.*
10. *Informier et former des professionnels et des personnes en formation.*

Compétences détaillées

1. *Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie*

1. Analyser la demande, identifier les besoins et les attentes du patient.
2. Observer et évaluer les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.
3. Identifier les niveaux d'autonomie de la personne en fonction des différents contextes, des liens de dépendance internes ou externes notamment.
4. Identifier les capacités de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne et/ou de l'entourage.
5. Identifier et évaluer les risques.
6. Choisir et utiliser les outils, tests, épreuves, échelles de mesures pour mener les évaluations, notamment les outils de dépistage de première intention.
7. Évaluer la douleur.
8. Analyser les habitudes de chaussage du patient.
9. Repérer les signes cliniques pouvant être en lien avec des affections d'ordre systémique nécessitant une intervention médicale.
10. Apprécier les situations nécessitant l'intervention d'autres professionnels pour des examens complémentaires.
11. Choisir, organiser, hiérarchiser et synthétiser les données recueillies.
12. Formuler un diagnostic dans le domaine de la pédicurie podologie en prenant en compte les données de l'examen clinique et les résultats des différents examens complémentaires.

(1) Pour les actes prévus par leur réglementation, à l'exception de ceux qui nécessitent une prescription médicale.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Pertinence et exhaustivité des données recueillies et sélectionnées au regard de la situation de la personne ou du groupe.</p>	<p>La demande et les attentes de la personne ou de l'entourage sont prises en compte. Les données du dossier de la personne et de la prescription médicale sont prises en compte. L'impact des contextes socio-économiques, professionnels, environnementaux est pris en compte en fonction de la situation. Toutes les informations nécessaires sont recueillies sans oublier. Le choix des informations est pertinent. Les informations sont hiérarchisées, organisées.</p>
<p>2. Modalités d'entretien, d'observation, d'examen, de tests, mesures et épreuves conformes aux bonnes pratiques et adaptées à la situation.</p>	<p>Le recueil des informations est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles. Le déroulement de l'entretien est adapté à la situation. Les tests et mesures sont réalisés correctement. Les observations et explorations sont réalisées conformément aux bonnes pratiques. Les échelles et indicateurs de mesures utilisés sont adaptés. L'entretien, les observations, examens, tests et mesures choisis permettent de recueillir toutes les informations nécessaires. Les supports de transcription sont adaptés.</p>
<p>3. Justesse des données observées et mesurées.</p>	<p>Les résultats des tests et mesures sont exacts.</p>
<p>4. Justesse dans l'identification des risques.</p>	<p>Les différents risques sont identifiés et expliqués. En situation d'urgence, les risques sont identifiés et priorisés. Les risques iatrogènes sont identifiés.</p>
<p>5. Pertinence et complétude du diagnostic posé.</p>	<p>Le choix et la mise en relation de l'ensemble des données recueillies sont expliquées et pertinentes. Les hypothèses sur la nature et l'étendue des troubles du pied et de leurs répercussions de l'appareil locomoteur sont expliquées de façon cohérente. La démarche de synthèse des informations est expliquée. Les connaissances utilisées sont précisées. Toute situation nécessitant l'intervention d'un autre professionnel est identifiée.</p>

2. Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie

1. Élaborer et formaliser un projet thérapeutique en fonction du diagnostic, du consentement éclairé du patient et en tenant compte de l'état général du patient et de son environnement.
2. Déterminer les topiques et/ou les dispositifs médicaux appropriés.
3. Élaborer des objectifs et identifier les composantes de l'intervention à réaliser.
4. Identifier les critères d'évolution du projet thérapeutique en fonction de la pathologie et de son risque.
5. Adapter le projet en le mettant en lien avec la prise en charge multidisciplinaire du patient.
6. Évaluer les capacités du patient et identifier les soins qu'il peut réaliser lui-même.
7. Évaluer l'efficacité du projet thérapeutique et identifier les ajustements nécessaires.
8. Prévoir les mesures appropriées en situation complexe et/ou en situation d'urgence.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Pertinence du contenu du projet et du programme d'intervention.</p>	<p>Le projet est en adéquation avec le diagnostic posé. Le projet et le programme d'intervention prennent en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation. Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères de progression, des critères et modalités d'évaluation. Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources. Les prescriptions de topiques et/ou de dispositifs médicaux sont pertinentes et convenablement rédigées. Les étapes du parcours de soins et les autres intervenants sont identifiés. Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés. Les réajustements nécessaires sont argumentés.</p>
<p>2. Recherche de la participation et de l'adhésion du patient et prise en compte de ses réactions.</p>	<p>Les objectifs de soins et les actions proposées sont négociés avec la personne et les structures de santé et/ou de vie. L'adhésion du patient est recherchée. Les réactions du patient ont été prises en compte et des explications sont données sur la manière de les appréhender. Les ressources du patient sont mobilisées à bon escient.</p>
<p>3. Rigueur et cohérence dans l'organisation de ses propres activités d'intervention en podologie.</p>	<p>L'organisation prend en compte le contexte et les aléas. Les choix d'organisation sont expliqués et les priorités argumentées. Les différentes étapes liées à la nature de l'activité sont respectées.</p>
<p>4. Qualité de l'évaluation continue du projet d'intervention.</p>	<p>Différents modes d'évaluation sont mis en œuvre. Les critères définis sont utilisés. Les résultats de l'évaluation sont explicités et pris en compte. Des mesures de réajustement ou des propositions d'action pertinentes sont déterminées.</p>
<p>5. Pertinence des réactions en situation d'urgence.</p>	<p>Les situations d'urgence sont repérées et prises en compte dans la conduite du projet d'intervention. Les mesures à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées.</p>

3. *Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie*

1. Organiser et adapter les conditions et les ressources nécessaires au bon déroulement de l'intervention.
2. Réaliser l'intervention en appliquant les recommandations pour la pratique clinique en vigueur, notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en intégrant les protocoles adéquats.
3. Mettre en œuvre, adapter et évaluer les activités thérapeutiques en fonction des affections à traiter.
4. Prescrire et appliquer des topiques et des dispositifs médicaux podologiques externes en fonction du diagnostic.
5. Identifier les risques liés au patient et à l'activité thérapeutique et mettre en œuvre les mesures préventives et/ou correctives adaptées, y compris en situation d'urgence.
6. Organiser les traçabilités des activités thérapeutiques réalisées et la matériovigilance.
7. Choisir les matériels et matériaux requis pour l'intervention.
8. Concevoir, fabriquer et adapter les dispositifs médicaux podologiques externes au pied du patient, à son chaussage et à son chaussant (1).
9. Informer le patient et son entourage sur les buts, la réalisation, le suivi, l'entretien, l'hygiène, l'usage et les effets indésirables des dispositifs médicaux podologiques externes.
10. Identifier le chaussage et le chaussant adaptés.

(1) Définitions extraites du *Dictionnaire technique de l'industrie de la chaussure* par Louis Rama.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Cohérence et pertinence des modalités de mise en œuvre des techniques podologiques.</p>	<p>Les protocoles dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité sont adaptés à la situation et respectés. Les règles de qualité et de traçabilité sont respectées. Toute action est expliquée au patient. Une attention est portée à la personne. Les bonnes pratiques et recommandations sont appliquées. La prévention de la douleur générée par le soin est mise en œuvre.</p>
<p>2. Respect du projet thérapeutique et/ou de la prescription.</p>	<p>Les activités réalisées sont conformes au projet thérapeutique et/ou à la prescription. Les anomalies sont identifiées et signalées.</p>
<p>3. Conformité des modalités d'utilisation du plateau technique.</p>	<p>Les choix de matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des soins sont pertinents. La conformité aux normes des matériels et matériaux est vérifiée.</p>
<p>4. Cohérence et pertinence des modalités de conception et de réalisation des activités thérapeutiques (soins pédicursaux, pansements, paddings, orthonyxie, onychoplastie, orthoplastie, orthèses plantaires, contentions, thérapie manuelle, réhabilitation, physiothérapie, etc.).</p>	<p>Les choix sont explicités et pertinents. La réalisation des soins pédicursaux et des prescriptions de topiques et/ou dispositifs médicaux podologiques externes sont adaptés. Les différentes étapes de la conception, de la réalisation et de l'adaptation des dispositifs médicaux podologiques externes au pied du patient, à son chaussage et à son chaussant sont respectées. Le choix et la mise en œuvre des techniques de pédicurie podologie est conforme aux bonnes pratiques.</p>
<p>5. Qualité de la surveillance et du suivi.</p>	<p>Les effets attendus et/ou secondaires sont repérés. La douleur est évaluée de manière fiable et une réponse appropriée est mise en œuvre. L'évolution de l'état clinique du patient est évaluée de manière fiable. L'adaptation des pratiques en fonction de l'évolution de l'état du patient est expliquée. Les ressources pluriprofessionnelles sont identifiées et mobilisées en fonction de l'évolution suspectée de l'état clinique et psychologique du patient.</p>
<p>6. Identification des risques et des mesures de prévention et pertinence des mesures prises.</p>	<p>Les risques liés au patient et à la mise en œuvre des activités thérapeutiques sont expliqués. Les mesures préventives et limitation d'activités sont expliquées et pertinentes.</p>
<p>7. Rigueur et complétude de la traçabilité des soins.</p>	<p>Toute information liée à la matériovigilance est enregistrée. Toutes les informations nécessaires sont indiquées. Les informations indiquées sont exactes.</p>

4. Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique

1. Évaluer les conséquences des principales affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie sur la santé du pied.
2. Repérer les besoins et les demandes des personnes en lien avec les problèmes de podologie et de santé publique.
3. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention en podologie par des actions pédagogiques individuelles et collectives.
4. Informer et conseiller de façon individuelle ou collective des personnes sur le dépistage des troubles fonctionnels et des facteurs de risques en santé et leur prise en charge.
5. Concevoir et mettre en œuvre un projet d'éducation thérapeutique adapté à la pathologie, et notamment des actions permettant de diminuer le risque podologique spécifique de certaines affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie.
6. Sélectionner des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les personnes.
7. Évaluer les résultats et réajuster les actions éducatives.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Pertinence, exhaustivité et justesse des données recueillies et sélectionnées sur les besoins, les demandes et les situations sociales ou professionnelles.</p>	<p>Les enquêtes ou entretiens auprès des personnes ou des groupes sont conduits dans le respect de la méthodologie prévue. Les besoins de personnes ou de groupes cibles sont identifiés par une analyse adaptée des résultats des entretiens et enquêtes et une bonne utilisation des données épidémiologiques connues. Toutes les informations nécessaires sont recueillies. Le choix des informations est pertinent. Les informations sont hiérarchisées.</p>
<p>2. Cohérence et pertinence du contenu du projet de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage.</p>	<p>Le projet est en adéquation avec l'analyse des données recueillies. La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible. Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères et modalités d'évaluation. Les actions prévues sont en adéquation avec les objectifs fixés, le contexte et les ressources. Les étapes de la démarche de soins sont identifiées. Les choix et les priorités sont expliqués et argumentés. Les priorités et plans nationaux ou régionaux en matière de prévention et dépistage en pédicurie-podologie et santé publique sont connus et pris en compte. Les sources d'information permettant de mettre à jour ses connaissances sur les priorités et plans nationaux ou régionaux sont identifiées.</p>
<p>3. Pertinence des modalités de mise en œuvre des activités de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage.</p>	<p>Les différents types de professionnels et de partenaires à associer aux démarches sont identifiés et sollicités de manière adaptée. La mise en œuvre de l'action prend systématiquement en compte les compétences et les choix de la personne. La participation de la personne, des aidants ou du groupe est recherchée. Les techniques et outils pédagogiques choisis sont adaptés et leur utilisation évaluée.</p>
<p>4. Qualité des résultats obtenus.</p>	<p>Appropriation des informations par la personne lui permettant de faire des choix éclairés sur sa santé. Acquisition par la personne de compétences nécessaires à la réalisation des soins prescrits. Évaluation de la qualité de vie de la personne. Diminution des complications. Atténuation de la crainte ou de l'inquiétude liés aux soins.</p>
<p>5. Qualité de l'évaluation continue de la démarche mises en œuvre.</p>	<p>Différents modes d'évaluation sont mis en œuvre. Les critères définis sont utilisés. Les résultats de l'évaluation sont explicités et analysés. Des mesures de réajustement ou des propositions d'action pertinentes sont déterminées et mises en œuvre.</p>

5. Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention

1. Définir, établir et créer les conditions et les modalités de communication propices à l'intervention, en tenant compte du niveau de compréhension de la personne.
2. Accueillir et écouter une personne en prenant en compte sa demande et le contexte de la situation.
3. Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique.
4. Créer des temps d'échanges et d'analyse des situations pour informer le patient sur les actes diagnostiques et thérapeutiques et recueillir son adhésion et son consentement notamment en cas de traitement douloureux prévisible.
5. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication et de leur profil psychologique.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle.</p>	<p>La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes et du contexte. Les besoins spécifiques de communication d'une personne en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité sont explicités et les attitudes adaptées identifiées. Les besoins spécifiques des patients atteints de troubles du comportement sont explicités et les attitudes adaptées identifiées.</p>
<p>2. Mise en œuvre d'une communication adaptée avec les personnes soignées et leur entourage.</p>	<p>La communication prend en compte l'expression et le contexte de vie du patient. Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne. La posture professionnelle est adaptée à la relation soignant soigné et vise au respect de la personne.</p>
<p>3. Effectivité de la recherche de l'adhésion du patient.</p>	<p>L'adhésion aux soins est recherchée et négociée si nécessaire dans le respect du droit du malade.</p>

6. Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle

1. Observer, formaliser et expliciter sa pratique professionnelle.
2. Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels.
3. Évaluer les interventions en pédicurie-podologie en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, d'ergonomie au regard des résultats de la recherche scientifique et de la satisfaction des bénéficiaires.
4. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique.
5. Évaluer l'application des règles de traçabilité, d'hygiène et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation, élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux [DASRI]...) et identifier toute non-conformité.
6. Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique en établissant une progression dans les acquisitions et les apprentissages à mettre en place.
7. Évaluer la qualité, l'efficacité et l'innocuité des dispositifs médicaux podologiques externes et des activités thérapeutiques.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Analyse pertinente de l'application des règles : de traçabilité, d'hygiène liées aux circuits d'entrée, de sortie, des matériels et dispositifs médicaux.</p>	<p>Les non-conformités sont identifiées. Les propositions de réajustement sont pertinentes. Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations. Les risques de non-respect des règles sont explicités. Les procédures de nettoyage et de circulation des matériels et dispositifs médicaux sont connues et expliquées de manière appropriée.</p>
<p>2. Pertinence et qualité d'une démarche d'analyse critique d'une situation de travail.</p>	<p>Les différents éléments de la pratique professionnelle sont décrits et explicités. La démarche d'analyse et le raisonnement sont formalisés et logiques. Les références utilisées (sciences et techniques, normes professionnelles, déontologie et éthique) sont à jour et complètes. Les difficultés et les erreurs sont identifiées. Les causes sont analysées. Des améliorations sont proposées. Le niveau de satisfaction de la personne soignée est pris en compte.</p>

*7. Rechercher, traiter et analyser
des données professionnelles et scientifiques*

1. Questionner, traiter, analyser des données professionnelles et élaborer une problématique.
2. Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux.
3. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa documentation professionnelle.
4. Repérer les résultats de la recherche permettant d'argumenter une pratique fondée sur les preuves.
5. Choisir des méthodes et des outils d'investigation, notamment des outils statistiques, et les mettre en œuvre.
6. Interpréter les résultats de l'investigation et les confronter aux connaissances existantes.
7. Élaborer et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et écrite.
8. Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations en pédicurie podologie à partir de la recherche documentaire.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée.</p>	<p>Toutes les données scientifiques pertinentes sont recherchées. Tous les éléments d'information pertinents sont recherchés dans le dossier, les documents ou auprès des autres professionnels de santé, du patient, de la famille, de l'entourage ou du groupe. Des explications sont données sur le choix des données sélectionnées au regard d'une problématique donnée, la sélection est pertinente. Les méthodes et outils d'investigation choisis sont adaptés.</p>
<p>2. Pertinence de l'interprétation des résultats de l'investigation.</p>	<p>L'analyse et la mise en relation de l'ensemble des données recueillies sont expliquées et pertinentes. Les hypothèses posées sont expliquées de façon cohérente. Le raisonnement utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués. Les connaissances utilisées sont précisées.</p>
<p>3. Pertinence des outils et du vocabulaire professionnel et scientifique utilisés.</p>	<p>Des outils de recueil ou de transcription des données qui garantissent la protection du patient dans l'accès aux informations sont utilisés. Les démarches de soins ou analyses de situations cliniques sont présentées et argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel.</p>

8. Gérer une structure et ses ressources

1. Élaborer et gérer un budget dans le cadre d'une structure.
2. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable.
3. Évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène/sécurité/accessibilité et identifier les mesures à prendre.
4. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique.
5. Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités.
6. Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables en recherchant notamment des informations sur les évolutions des matériels.
7. Organiser la désinfection des locaux et des matériels et la stérilisation de l'instrumentation.
8. Organiser les circuits de déchets.
9. Organiser son planning, les rendez-vous et la répartition des activités.
10. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...).
11. Gérer le personnel du cabinet en appliquant les règles de gestion administrative.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Respect des règles dans la gestion d'un budget.</p>	<p>Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité, des outils statistiques et des tableaux de bord sont identifiées et expliquées avec clarté. Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité, les statistiques et tableaux de bord sont repérées. La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés. Les éléments devant figurer dans un bilan comptable et un rapport d'activité sont identifiés.</p>
<p>2. Qualité du suivi de la fonctionnalité et de la conformité des équipements, matériels et locaux.</p>	<p>Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur. L'organisation des lieux est fonctionnelle. Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur. Les incidents sont systématiquement consignés et tracés. Toute non-conformité est identifiée. Les mesures correctives pertinentes sont déterminées, planifiées et effectuées.</p>
<p>3. Respect des règles de gestion du personnel.</p>	<p>Les sources d'information sur les règles de gestion du personnel sont identifiées. Les règles sont appliquées. Les techniques adaptées de recrutement et d'encadrement sont utilisées : une annonce de recrutement est formalisée ; des fiches de postes sont rédigées et expliquées ; les techniques simples de conduite d'entretien (recrutement, évaluation, régulation...) sont mises en œuvre et expliquées.</p>
<p>4. Respect des règles de gestion administrative.</p>	<p>Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont rigoureux. Les dossiers médicaux sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse.</p>

9. Coopérer avec d'autres professionnels

1. Identifier les acteurs de la prise en charge en vue de transmettre les informations pertinentes.
2. Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité.
3. Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission.
4. Coopérer, dans le cadre de la coordination des activités et des soins auprès de la personne, avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile en fonction des domaines de compétences.
5. Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences.
6. Travailler en réseau et coordonner les actions ou les soins avec les aidants, l'équipe médicale et paramédicale, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents.
7. Établir une coopération interprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Identification et prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs.</p>	<p>Les ressources externes sont identifiées. Les autres professionnels de santé sont sollicités à bon escient. La répartition des activités est conforme au champ de compétences des intervenants.</p>

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>2. Pertinence des modalités de mise en œuvre d'activités d'organisation et de coordination.</p>	<p>Les activités d'organisation et de coordination sont conduites dans la recherche de la continuité. Les réunions collectives et pluriprofessionnelles sont préparées, animées et analysées avec efficacité. Des supports écrits sont réalisés de manière adaptée en amont et en aval des réunions collectives et pluriprofessionnelles. Les interventions lors des réunions de travail avec des partenaires et le positionnement professionnel adopté sont pertinents. Des documents et outils nécessaires à la prise en charge des patients sont élaborés pour structurer le travail de l'équipe. Les documents élaborés sont clairs et faciles à utiliser. Les indicateurs de qualité utilisés pour effectuer un suivi et une évaluation des activités conduites sont cités.</p>

10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins.
2. Animer des séances de formation et d'information autour de la prise en charge des personnes en podologie.
3. Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants.
4. Repérer les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation.
5. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
6. Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique.
7. Communiquer en public, exprimer un point de vue, confronter, argumenter, étayer son discours et construire un abstract.
8. Communiquer en langue anglaise dans des échanges professionnels nationaux et internationaux.

<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Qualité de la mise en œuvre d'une démarche d'accueil.</p>	<p>Les informations nécessaires sont transmises.</p>
<p>2. Qualité de la transmission de savoirs à un stagiaire.</p>	<p>Les explications nécessaires sont apportées à un stagiaire. La transmission de savoirs est adaptée au niveau de formation du stagiaire.</p>
<p>3. Qualité d'une présentation orale.</p>	<p>La présentation est adaptée aux participants. Le support est adéquat. La durée respecte la demande de l'organisateur. Les références sont répertoriées.</p>